Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDEDC/2021-24** **13/01/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : modalités d'organisation de la commission d'orientation et de préparation à destination des candidats à un poste de direction des EPLEFPA.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) Réseau des IGAPS AgroSup Dijon

Résumé : modalités d'organisation de la commission d'orientation et de positionnement à destination des candidats à un poste de direction des EPLEFPA.

Textes de référence : décret du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, circulaire ministérielle du 31 janvier 2020 relative à la charte de gestion des emplois d'encadrement des personnels de direction des EPLEFPA.

La présente note définit les modalités d'organisation de la commission d'orientation et de positionnement instituée par la charte de gestion des personnels de direction des EPLEFPA.

1- Objectifs

A la suite du décret du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, le ministre a signé le 31 janvier 2020 la Charte de gestion des emplois d'encadrement des personnels de direction des EPLEFPA.

La DGER confie à AgroSup Dijon la mise en œuvre d'un parcours d'information et de formation à destination des candidats potentiels aux postes de direction. Constitué de plusieurs étapes (webinaire, entretiens individuels, formation PNF), ce dispositif est clôturé par une commission constituée d'experts (CGAAER, IGAPS, IEA et AgroSup Dijon) instituée conformément à la Charte de gestion.

L'objectif de la commission est d'accompagner les candidats qui le souhaitent dans la montée en compétences à partir de leurs diverses expériences et de les aider à identifier des parcours professionnels. Cette commission ne conditionne aucunement l'accession à un poste de direction sous statut d'emploi.

2- Modalités d'organisation

Les membres de la commission pour l'année 2021 sont les suivants :
- Anne Bellancourt, CGAAER
- André Quillévéré, assesseur du doyen de l'inspection de l'enseignement agricole
- Yann Dorsemaine, IGAPS
- Franck Constantin, directeur de la formation professionnelle, AgroSup Dijon

La commission se réunira en visioconférence aux dates suivantes :
- jeudi 14 janvier 2021 ;
- vendredi 15 janvier 2021 après-midi ;
- lundi 18 janvier 2021

Les candidats adresseront pour le 13 janvier 2021 à franck.constantin@agrosupdijon.fr un CV et une lettre de motivation indiquant leur projet professionnel.

Ils seront auditionnés par ladite commission durant 30 minutes.

3- Evaluation du dispositif

Afin de réaliser une évaluation du dispositif, AgroSup Dijon transmettra pour le vendredi 22 janvier 2021 à la Sous-direction Etablissements Dotations Compétences un compte rendu de l'action réalisée, en collaboration avec les membres de la commission.
L'objectif de ce compte rendu est de permettre un retour d'expérience sur ce dispositif dans sa première année de mise en œuvre et d'avoir un avis sur ses évolutions potentielles dans une perspective de GPEEC et d'ouverture du vivier.
Les critères retenus seront notamment la volumétrie des candidats, les modalités d'accompagnement et le déroulé des différentes étapes.

L'adjoint à la Directrice Générale
de l'Enseignement et la Recherche
Chef de service de l'enseignement technique

Luc MAURER